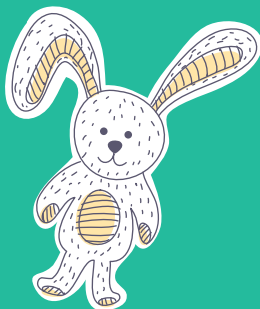
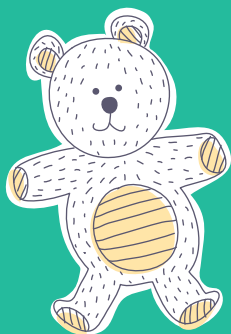




Ville de Saint-Maurice
Val-de-Marne



de la *Mémo* petite enfance



Direction de la famille et du jumelage
01 45 18 82 78

LES CRÈCHES COLLECTIVES

Les enfants sont accueillis par groupe d'âge (bébés, moyens, grands) dans des espaces de vie adaptés à leur développement et à leur épanouissement. Les crèches permettent d'accueillir **les enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans ½**. Les équipes se composent, selon la crèche, d'auxiliaires de puériculture, d'agents sociaux, d'éducateurs(trices) de jeunes enfants, d'agents techniques encadrés par une directrice et une directrice adjointe, un(e) médecin, un(e) psychologue et une référente sanitaire infirmière puéricultrice.

Crèche de Delacroix (60 enfants)

Directrice :

Nazmine Goulchanaly

Directrice adjointe :

Laurie Louisy

27 rue du Maréchal Leclerc

01 45 18 82 57

Crèche des Dauphins (55 enfants)

Directrice :

Catherine Robinet

Directrice adjointe :

Amandine Regoli

4 place Montgolfier

01 49 76 47 40

Crèche des Goélands (20 enfants)

Directrice :

Madeline Guerre

10 bis av. des Canadiens

01 48 89 71 33

Horaires : 7h30 – 19h

Fermeture : 1 semaine à Noël et 3 semaines l'été.



Directrice :

Magali Ortala

Directrice adjointe :

Angélique Louedoc

Adresse :

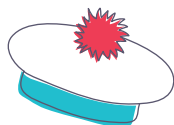
Maison de la Petite Enfance

1 rue Maurice Gredat

01 48 93 49 78

Horaires : 7h30 – 19h

Fermeture : 1 semaine à Noël et 3 semaines l'été.



Directrice :

Cathy Bret

Adresse :

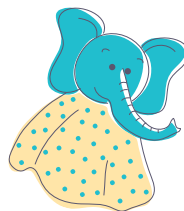
Maison de la Petite Enfance

1 rue Maurice Gredat

01 48 93 24 40

Horaires : 8h – 18h

Fermeture : 1 semaine à Noël et 3 semaines l'été.



MULTI ACCUEIL «LES DIABLOTINS»

Le multi-accueil est géré par la société Babilou et dispose de **47 places divisées en trois sections** (bébés, moyens et grands). Spécialisée dans le domaine de la petite enfance, Babilou a été choisie par la Ville par Délégation de Service Public. Elle accueille les **enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans ½** dans un climat propice à leur épanouissement et dans les mêmes conditions que nos crèches municipales.

HALTE-GARDERIE «LES PETITS MOUSSES»

La halte-garderie dispose de **22 places**. Les enfants sont accueillis **soit occasionnellement, soit par contrat, en ½ journée ou en journée complète**. L'accueil occasionnel tient compte des disponibilités de places.

L'équipe se compose de deux auxiliaires de puériculture et d'un agent social et est encadrée par une directrice éducatrice de jeunes enfants. La surveillance médicale générale est assurée par un médecin référent.



CRÈCHE FAMILIALE

Les enfants sont accueillis au domicile d'une assistante maternelle agréée employée par la municipalité. Ils bénéficient d'activités d'éveil dans les locaux de la crèche familiale, sous la responsabilité de la directrice. Cette structure permet d'accueillir des **enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans ½**.

Directrice :

Marie-Louise David

Adresse :

Maison de la Petite Enfance
1 rue Maurice Gredat
01 45 18 81 31

Horaires : 7h30 – 19h

Fermeture : 1 semaine à Noël, 1 semaine à Pâques et 4 semaines l'été.

Des temps de regroupement se déroulent chaque semaine au sein de la crèche familiale permettant notamment aux enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles de participer à des ateliers et à des activités.

Cet espace de jeux, de rencontres et d'échanges est animé par une éducatrice de jeunes enfants. Les assistantes maternelles travaillent en équipe (réunions, journées pédagogiques...) et bénéficient d'un accompagnement professionnel. Elles sont encadrées par une directrice, une référente sanitaire infirmière puéricultrice et une psychologue.

L'ATTRIBUTION DES PLACES

Les dossiers d'inscription sont à retirer à la Direction de la Famille et du Jumelage, au premier étage de la Mairie, à partir du 7^e mois de grossesse. L'attribution des places en crèche s'effectue par le biais de commissions. Il y en a 5 par an :

- ♥ 4 pour les sections des bébés (naissances de chaque trimestre de l'année en cours).
- ♥ 1 pour les sections des moyens et des grands (n'ayant pas obtenu de places pour les sections des bébés lors de l'année ou des deux années précédentes).

Les places attribuées pendant les commissions **privilégient autant que possible la crèche du quartier de résidence**. Cependant, il se peut que l'on ne puisse proposer qu'une place dans la crèche d'un autre quartier de Saint-Maurice. C'est à la famille de décider si elle accepte ou pas cette « délocalisation ».

LES CONTRATS

Les contrats en crèche collective s'entendent en journées complètes et à l'année. Les contrats en halte-garderie s'entendent en ½ journées, en journées complètes et en occasionnel (contrats de 1 mois par exemple).

Les enfants nés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre iront soit à la crèche des Goélands soit à celle des Diablotins (où quelques places sont disponibles). Il n'y a pas de dérogation possible.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

C'est un lieu d'informations, de rencontres, d'animations, d'échanges et de dialogues. C'est un espace gratuit au service des familles, des assistantes maternelles et des gardes d'enfants à domicile. Le RAM reçoit les familles à la recherche d'un mode de garde individuel et les accompagne dans leurs démarches.

Le RAM est ouvert du lundi au vendredi selon des horaires différents. Un mercredi par mois, un point rencontre parents y est organisé (sur rendez-vous).

Responsable :

Stéphanie Dupré

Adresse : 4 impasse Junot
01 45 18 82 43

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents est destiné aux enfants jusqu'à 4 ans, accompagnés de leurs parents ou d'un adulte responsable pour un moment de convivialité, de jeux, d'échanges et de partage. Cet espace privilégié est gratuit, anonyme, sans inscription préalable et animé par des professionnelles. Il se compose d'un espace « bébé » et d'espaces de motricité, de jeux, de lecture, de détente et d'activités créatives.

Le LAEP favorise l'éveil et la socialisation des enfants. Il constitue un lieu d'épanouissement qui les prépare à la séparation d'avec leurs parents, afin de permettre à ces derniers une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale. Il favorise également les échanges entre adultes et a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement de certaines familles.

Un lundi sur deux de 14h30 à 17h30
(hors vacances scolaires)

Adresse : dans les locaux du RAM
Impasse Junot – 1^{er} étage
01 45 18 82 43

CENTRE DE PROTECTION INFANTILE MUNICIPAL (CPI)

Le CPI a un rôle essentiellement de prévention. Il propose des consultations médicales et paramédicales (examens, vaccinations). **C'est aussi un lieu d'accueil, de rencontres, d'informations et de conseils** pour toutes questions concernant les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans. L'équipe se compose de la responsable (infirmière), d'un(e) médecin, d'un(e) auxiliaire de puériculture.

Lundi – Jeudi : 13h-16h (pesées, conseils, inscriptions sur RDV). **Mardi :** 9h20-12h40 et 15h-18h20 (consultation médicale sur RDV)

Responsable : Marie Boukandoul

Adresse : Maison de la Petite Enfance
1 rue Maurice Gredat
01 45 18 81 41

CIRCONSCRIPTION D'ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES DE MAISONS –ALFORT

Puéricultrice du secteur PMI

Elle peut se déplacer à domicile et répondre aux questions concernant le développement, la santé et l'alimentation de l'enfant.

01 41 79 58 90

Assistants Sociaux

Elles interviennent pour tous problèmes familiaux.

Ces services sont gratuits et pris en charge par le Conseil départemental.

01 41 79 58 90